

Thème : Actualité du droit immobilier - Responsabilité des constructeurs

Date : Vendredi 21 novembre 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Maîtriser les contraintes de procédure civile en matière de contentieux immobilier ;*
- *Actualisation des connaissances, à la lumière de la jurisprudence 2023 à 2025 ;*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Actualisation des connaissances 2023/2025 sur :

- | | | | |
|---|-------------------------------|---|--|
| - | Notion de Maîtres d'ouvrage ; | - | CMI ; |
| - | Notion d'ouvrages ; | - | VEFA ; |
| - | Achèvement, réception ; | - | Vendeur immobilier ; |
| - | Notion de constructeur ; | - | Différents régimes de RC des constructeurs ; |
| - | Contrat d'entreprise ; | - | Recours entre constructeurs |
| - | Marché à forfait ; | - | Assureurs du risque construction ; |
| - | Sous-traitance ; | - | Modalités de réparation du dommage de construction ; |
| - | Contrat d'architecte ; | - | Procédure civile et Droit de la construction ; |
| | | - | Décret N° 2025-660 du 18 juillet 2025 |

➤ **Moyens pédagogiques :** Diaporama contenant l'ensemble des références citées et commentées

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Me Gilles DUAGAN, avocat, Chargé de Cours à l'Université de Rennes, Faculté de Droit ;

Me Dominique CARTRON, Avocat honoraire, Spécialisé en Droit Immobilier, Chargé de Cours à l'Université de Rennes, Faculté de Droit ;

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.